

Menacé d'extradition pour distribution de drogue

## Roberto Scoppa demeurera détenu durant le processus judiciaire

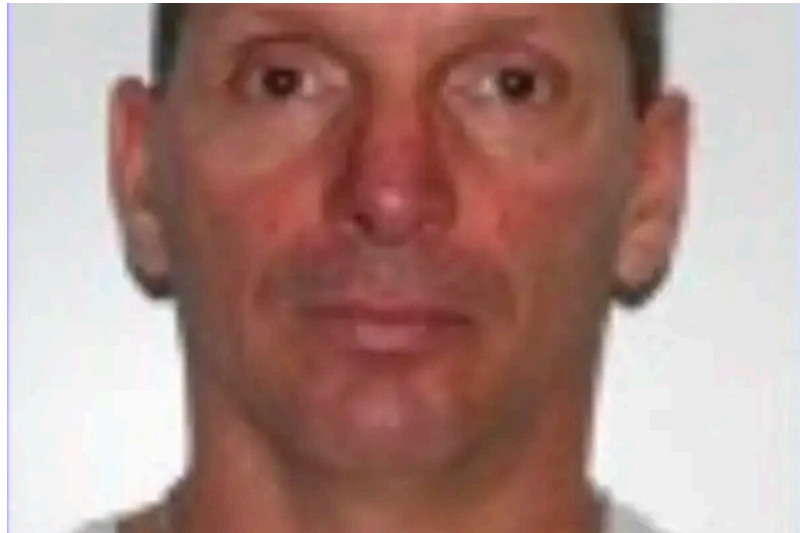


PHOTO LA PRESSE

Roberto Scoppa

**Roberto Scoppa a eu beau dire qu'il n'a pas commis d'infraction aux États-Unis, qu'il n'est pas relié à la mafia montréalaise, qu'il n'avait aucun lien avec ses défunts frères, qu'il est important pour sa famille et un actif pour la société, il a échoué vendredi dans sa tentative d'obtenir sa libération provisoire en attendant la suite du processus judiciaire.**

Publié le 5 avr. 2024



**DANIEL RENAUD**  
Équipe d'enquête, La Presse



Scoppa est sous le coup d'une demande d'extradition aux États-Unis après avoir été arrêté en janvier à l'issue d'une importante enquête amorcée par le FBI, à laquelle a participé la Gendarmerie royale du Canada.

L'homme de 55 ans est accusé de quatre chefs de distribution d'héroïne et de cocaïne aux États-Unis, et risque au moins 10 ans de prison pour chaque accusation.

La preuve contre Scoppa repose en partie sur la participation d'une taupe dont les messages textes ont été espionnés par la police, le téléphone écouté, et qui a porté un système d'enregistrement portatif même durant une rencontre avec Scoppa au Mexique.

La police américaine dit notamment avoir intercepté des messages impliquant Scoppa dans la saisie de 4 kg d'héroïne et de 15 kg de cocaïne effectuée par les enquêteurs de l'Unité mixte d'enquête contre le crime organisé (UMECO) de la Division C de la GRC en décembre 2022.



PHOTO FOURNIE PAR LA GRC

La drogue et l'argent saisis par les enquêteurs de l'UMECO de la Division C de la GRC dans le cadre de l'enquête américaine Main morte (Dead hand).

Lors d'une rencontre avec la taupe au Mexique à la suite de cette saisie, alors qu'il est enregistré, Scoppa décrit certaines façons d'importer de la drogue au Canada et dit avoir fait 1 million de dollars par année avec le trafic de stupéfiants.

#### « On ne choisit pas sa famille »

Scoppa a demandé sa libération provisoire en attendant la suite du processus judiciaire, annonçant son intention de contester son extradition, car, dit-il, il n'a commis aucun crime aux États-Unis.

Il a aussi dit jouer un rôle important pour sa famille, qu'une fois libéré, un employeur de la construction sur la Rive-Sud l'attendait pour lui offrir un emploi à 40 heures par semaine, qu'il est prêt à garantir une importante somme d'argent, qu'il accepte de porter un bracelet GPS pour que les autorités puissent suivre ses allées et venues, qu'il n'est pas un membre de la mafia montréalaise et qu'il n'avait aucun lien avec ses deux frères, Andrew et Salvatore, impliqués dans une tentative de putsch contre le clan des Siciliens en 2016 et assassinés trois ans plus tard.

« On ne choisit pas sa famille », avait-il témoigné, répondant à une question de la procureure fédérale M<sup>e</sup> Erin Morgan.

#### Le juge imperturbable

Mais le juge Marc-André Blanchard de la Cour supérieure a dit que la preuve semblait bien démontrer que Scoppa a commis des infractions aux États-Unis.

Il a ajouté qu'un bracelet GPS n'était pas une panacée contre les risques de fuite, que peu importe la somme que l'accusé offrait de déposer en garantie, il a dit à la taupe qu'il faisait 1 million de dollars par année avec le trafic de drogue, que son employeur et sa famille auraient de la difficulté à suivre ses allées et venues alors qu'il ne saurait jamais d'avance sur quel chantier il serait envoyé, que Scoppa, selon la preuve américaine, était relié à une organisation sophistiquée et que le crime prétendument commis aux États-Unis existe aussi au Canada.

« Le Canada honore ses obligations », a notamment déclaré le juge Blanchard, en concluant que Scoppa ne s'était pas déchargé du premier critère de la libération provisoire, soit les risques de fuite, et en ordonnant son maintien en incarcération.

En entendant ces mots, des membres de la famille de Scoppa, qui étaient assis dans la salle, ont fondu en larmes.

---

Pour joindre Daniel Renaud, composez le 524 285-7000, poste 4918, écrivez à [drenaud@lapresse.ca](mailto:drenaud@lapresse.ca) ou écrivez à l'adresse postale de *La Presse*.

© La Presse Inc. Tous droits réservés.